



Catherine TROENDLE

Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas

LETTRE D'INFORMATION JANVIER 2016

S APEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

Le Parlement a définitivement adopté le 20 décembre 2016 une proposition de loi améliorant la situation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, le Sénat ayant voté un texte conforme à celui de l'Assemblée Nationale.

Ce texte réforme, d'une part, la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR), complément de pension versé aux sapeurs-pompiers volontaires, et d'autre part modifie l'encadrement supérieur des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) avec la créa-

tion d'un cadre d'emplois de catégorie A+ et la fonctionnarisation des emplois supérieurs.

« Cette proposition de loi consolide notre modèle en répondant à des attentes anciennes de nos sapeurs-pompiers », a déclaré la ministre de la fonction publique Annick Girardin. « C'est l'occasion de dire la reconnaissance de la Nation à ces hommes et à ces femmes qui sont souvent en première ligne, pour beaucoup des volontaires, qui incarnent les valeurs de solidarité et de fraternité ».

La rapporteur de la commission des lois, Catherine Troendlé, a plaidé pour un vote conforme de la Haute Assemblée, « pour que la réforme de la PFR puisse aboutir avant la fin de l'année ».

Les chiffres

- ▶ 97 SDIS
- ▶ 6897 centres d'incendie et de secours
- ▶ 40 966 sapeurs-pompiers professionnels
- ▶ 193 656 sapeurs-pompiers volontaires

S ÉCURITÉ CIVILE

Catherine Troendlé a présenté son rapport pour avis sur le budget Sécurité civile pour 2017.

Il a été adopté à l'unanimité. Elle a présenté les trois chantiers majeurs en la matière : planification nationale en cas d'accident nucléaire majeur, nouveau système d'alerte et d'information de la population déployé en 2016 et le taux des SDIS équipés de terminaux Antarès.

Permanence parlementaire : 1 bis rue des vignes - 68730 RANSPACH- LE- BAS / Tel : 03 89 68 99 00
mail : senateurtroendle-pbm@orange.fr

Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75006 PARIS / Tel 01 42 34 33 94 / mail : c.troendle@senat.fr
Retrouvez-moi sur Twitter : C_Troendle / Facebook : Catherine Troendlé

SECOURS À PERSONNE

«L'assurance de recevoir des soins urgents que leur état requiert est l'une des principales préoccupations de nos concitoyens, tout particulièrement ceux des zones rurales désertées par les praticiens libéraux » ont relevé, dans leur rapport sur le secours à personne, les sénateurs Catherine Troendlé et Pierre-Yves Collombat, présentés à la fin du mois de novembre 2016.

Les compétences semblent bien réparties entre SDIS et Samu. La réalité est toute autre !

Les pompiers sont sollicités pour des tâches qui ne relèvent pas toujours de l'urgence. Les deux rapporteurs ont souligné que les trois-quarts des interventions des sapeurs-pompiers sont motivées par du secours à personne, ne relevant en rien de leur cœur de mission.

Autant d'interventions, en général non urgentes, qui plombent le budget des SDIS, alimenté par la seule fiscalité locale.

Parmi les dix propositions de la mission sénatoriale

► programmer la mutualisation

physique des plateformes d'appel 15-18 dans tous les départements en intégrant les permanences ambulancières ; à court terme, prescrire l'obligation d'interconnecter les deux centres.

► sectoriser les services

les pompiers en premier rang dans les territoires ruraux précisément délimités selon leur éloignement d'un Smur (Service mobile d'urgence et de réanimation) ; les Smur dans les agglomérations et partout en cas d'urgence grave.

► Mutualiser les hélicoptères

des services d'urgence (hélismur) et de sécurité au niveau zonal et établir des règles d'implantation.

► **Instituer** auprès du Premier Ministre une **autorité responsable** de l'application du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

► **Intégrer tous les médecins** sapeurs-pompiers volontaires au dispositif des médecins correspondants du Samu ...



[...] Que ce secours dont il est question soit d'urgence ou non. Mais c'est essentiellement là que se situe le cœur du débat [...]

Le fait nouveau, c'est le rapport sénatorial publié en octobre sous le titre « secours à personnes, propositions pour une réforme en souffrance. Ses auteurs, Catherine Troendlé (LR, Haut-Rhin) et Pierre-Yves Collombat (RDSE, Var) se sont attachés à l'exercice, non nouveau mais tou-

jours périlleux, de formuler des axes d'amélioration dans un système qu'ils décrivent comme ayant « montré son efficacité et atteint aujourd'hui ses limites ». Le résultat est d'abord « une photographie » claire, lucide et objective de la situation nationale en la matière et ses variantes dans les territoires, tant dans les dysfonctionnements observés que les solutions construites.

Edito par Eric Faure, Président de la FNSPF, dans le magazine « Sapeurs-Pompiers de France » - Décembre 2016



La presse en parle : Localtis.info / [le Figaro](http://leFigaro.com) / pompiers.fr
[infoprotection](http://infoprotection.com) / [revue technique hospitalière](http://revue.technique.hospitaliere.com)



PHARMACIES D'OFFICINE

Par question écrite, Catherine Troendlé a interpellé le ministère de la Santé sur la mauvaise santé économique des pharmacies d'officine « entraînant la fermeture de nombreuses officines ».

Rappelant qu'il s'opposait « à la vente de médicaments en grande surface », le ministère a répondu qu'« une négociation avec les pharmacies sur les nouvelles évolutions du métier aura lieu en 2017 ».



PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Catherine Troendlé, inquiète, a appelé l'attention de la ministre de la Santé sur le projet d'ordonnance qui pourrait permettre à des professionnels de santé, partiellement qualifiés, notamment les infirmiers, issus d'un État membre de l'Union Européenne, d'exercer en France avec leur titre d'origine sans aucune mesure de compensation ou de formation complémentaire.

URGENCES DE THANN

En dépit de nombreuses interventions de Catherine Troendlé, aux côtés de Michel Sordi, l'ARS exclut toute possibilité de réouverture des urgences de Thann, fermées depuis le 7 novembre 2016. L'agence préconise la mise en place d'un centre de soins non programmés pour des urgences non vitales qui ne fonctionnera que le jour.

EXCÈS DE CONSOMMATION D'ALCOOL

Catherine Troendlé a posé une question écrite au ministère de la Santé pour s'inquiéter d'un rapport de la Cour des comptes « qui recommande de mettre en œuvre des actions ciblant l'ensemble de la population, visant à lutter contre les excès de consommation d'alcool mais d'en faire baisser la consommation moyenne ».

Le ministère a répondu : « La Direction générale de la santé s'est associée à la Milde-ca [Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives] pour saisir l'Inserm, afin de disposer d'une revue de l'état des connaissances scientifiques sur les dommages sanitaires et sociaux associés à l'alcool, assortie de recommandations pour la prévention et le soin ».

BASSE DES PRIX DE PRODUITS ET PRESTATIONS

Catherine Troendlé a fédéré ses collègues parlementaires de la majorité alsacienne afin d'interpeller le Président de la République sur l'avis de projet émanant du Comité économique des produits de santé, relatif à une baisse des prix de produits et prestations

remboursés par la Sécurité sociale.

Le Président lui a fait savoir qu'une réponse sera apportée par Marisol Touraine. Catherine Troendlé vient de la relancer à ce sujet.